

## ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE CAMPAGNE ABC 2024

### IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

STRUCTURE	
<b>NOM DE LA STRUCTURE</b>	Commune d'Assas
<b>PRENOM NOM</b>	<b>RESPONSABLE DU PROJET</b> Marie DEMARCHI
<b>FONCTION</b>	Maire adjoint déléguée à la biodiversité, l'environnement et l'agriculture <i>(et ex adjoint avec la délégation aussi à l'urbanisme de 2014 à fin 2023 – délégation basculée sur un autre adjoint fin 2023 pour permettre notamment de libérer davantage de temps aux missions liées à la biodiversité et l'agriculture)</i>

### IDENTIFICATION DU PROJET

PROJET	
<b>TITRE</b>	Atlas de la biodiversité communale de ASSAS

# PROGRAMME DETAILLE DU PROJET

## 1. Cadrage

### Contexte et objectifs

Assas est un village au sein de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup labellisée **Territoire Engagé pour la Nature**, dans le département de l'Hérault. Assas est composé par 55% d'espaces naturels, 36% d'espaces agricoles, 9% d'espaces urbains sur 1911 ha pour environ 1500 habitants.

Assas est couvert par une **ZNIEFF de type 2** « Plaines et garrigues du nord montpelliérais », un site **Natura 2000** (ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais) au Nord et à l'Ouest de la commune et est également concerné par les **Plans Nationaux d'Actions** (PNA) en faveur de certaines espèces.

- ZNIEFF de type 2 « Plaines et garrigues du nord montpelliérais », décrit la biodiversité caractéristique des milieux secs de l'arrière-pays, avec la présence d'espèces patrimoniales floristiques (Astragale étoilé, Orchidées, Thym d'Emberger) et faunistiques (Diane, Léopard ocellé, chauves-souris, oiseaux dont grands rapaces...).
- site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais » au titre de la Directive Oiseaux, concerne la préservation des habitats et des espèces patrimoniales d'oiseaux, comme les rapaces (Aigle de Bonelli, Hibou Grand-duc, Circaète, Busards...), les passereaux (Pies-grièches, Alouettes, Fauvettes...).
- PNA :
  - Mammifères : la Loutre d'Europe (connue du Salaison, récemment à l'amont du Lirou)
  - Oiseaux : domaine vital de l'Aigle de Bonelli, et présence de la Pie-grièche à tête rousse et de la Pie-grièche méridionale sur les milieux naturels du Nord et de l'Est
  - Reptiles : le Léopard ocellé (milieux ouverts secs) et la Cistude (milieux aquatiques permanents et milieux associés)
  - Insectes : les Odonates (libellules) liés aux zones humides

Assas alimente deux bassins versants : bassin de l'Or, pour la plus grande partie de son territoire, mais également le bassin du Lez au Nord-Ouest. Le Sud du territoire est identifié comme **plaine alluviale d'intérêt communautaire** (pour le bassin versant de l'Or).

Assas a un **engagement historique pour la biodiversité** :

- Arrêt de l'emploi des produits phytopharmaceutiques depuis 2009, par les services techniques
- Rédaction et mise en place d'un Plan d'Améliorations des pratiques phytosanitaires (PAPPH)
- Candidature en 2015 pour une **labellisation directe « Terre saine – 3 grenouilles »**
- En 2017, approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec la volonté de préservation de l'environnement (végétal, zone humide,..) :
  - Identification d'une TVB communale
  - Analyses naturalistes des futures zones à urbaniser
  - Rédaction du règlement avec notamment la protection des fossés et cours d'eau sur 5 à 10 m de leur bord (aucune construction ni clôture), + article 13 nommé Végétation et espaces libres (*avec objectif lors de projet de conserver les masses végétales significatives et arbres préférentiellement (sinon ils doivent être remplacés par des plants de même importance) et imposant selon le zonage un pourcentage d'espaces végétalisés (pouvant être supérieur à 30, 60 et 80%) sachant que les accès et aires de stationnement des véhicules même s'ils sont sur un sol perméable ne sont pas comptabilisés parmi ces espaces végétalisés. Les espaces libres doivent être plantés d'arbres de haute tige (ramure à partir de 2m du sol) à raison d'un plant par 50 m<sup>2</sup> d'espace libre, de même pour les aires de stationnement 1 arbre de hautes tiges pour 2 places de parking*)
  - Protection en Espace Boisé Classé des arbres remarquables (point), alignements d'arbres (linéaires) et des étendues boisées plus vastes (espace)

- Protection selon les articles L151-19 et 23 du code de l'urbanisme d'autres éléments végétaux ponctuels, linéaires ou surfaciques
- Poursuite des protections selon ces 2 modes (EBC et articles du code de l'urbanisme) dans les mises à jour du PLU
- Plantations chaque année d'une dizaine d'arbres (via notamment le programme départemental 8000 arbres depuis 2019)
- Mise à disposition de terres communales aux jeunes agriculteurs si projet vertueux envers l'environnement
- Création d'une mare pédagogique (2023), avec choix du site répondant à divers critères (parcelle communale, site protégé naturellement par des haies existantes avec une forte présence de végétation variée, assez proche des écoles et avec un accès facile et sécurisé pour les enfants
  - un an plus tard (mai 2024), lors d'une sortie avec les enfants de l'école maternelle, des larves de libellules, des notonectes, des grenouilles sont présentes et la flore aquatique a bien pris. Il n'y a aucune larve de moustique.
 Une mésange charbonnière qui niche dans le nichoir en haut à gauche a été observée.
- Installation de nichoirs avec les enfants des écoles notamment (2023)
- Reconstruction de murs en pierre sèche à deux entrées du village (140 ml + 190 ml) (2023-2024 suite aux premières études en 2017)
- Depuis juillet 2023, extinction totale de l'éclairage public entre 23h et 6h
- Juin 2023 délibération à l'unanimité du Conseil Municipal (CM) pour adhérer à la charte « **Engagé pour le végétal** » - niveau 2 ; novembre 2023 acceptation par le jury de la Fredon de l'adhésion et du niveau, avec comme objectifs pour l'avenir que la commune poursuive ses actions et lance une démarche d'inventaires tels que l'ABC.

Renseignements pris plus en détail sur la démarche d'ABC à partir de décembre 2023.

Rencontres de différents acteurs naturalistes (CEN, LPO, Ecologistes de l'Euzière, Naturae), participation à différents webinaires sur le sujet, participation à la réunion de restitution d'ABC dans le village voisin de Prades le Lez et échanges avec différentes communes qui ont mis en œuvre leur ABC, contact pris avec la formation d'étudiants (master Ingénierie Écologique et Gestion de la Biodiversité de l'Université de Montpellier), participation et échanges aux journées des premières Rencontres Biodiversité et Territoires, participation à la journée découverte « Sauvages de ma rue »

- Délibération à l'unanimité du CM le 11 mars 2024 pour se lancer dans la démarche d'ABC et déposer un dossier pour la session de juin 2024
- Elus et agents de la commune sensibilisés à la biodiversité :
  - Agents techniques se forment par exemple pour une meilleure gestion du patrimoine arboré
  - Elus : participation à divers séminaires et webinaires, aux commissions intercommunales « Agriculture et Environnement » et à la nouvelle nommée « Urgence transition écologique ». Comme lors des 1ères RBT, où nous avons pu avoir des échanges très enrichissants avec les agents de l'OFB et ARB lors des RV experts, avec les techniciens et élus des autres communes lors des ateliers, ces commissions intercommunales permettent aussi d'échanger et de partager les expériences. Participation également à des animations telles que « Sauvages de ma rue ». Lors de l'élaboration du dossier ABC, plusieurs élus ont déjà apporté leur réponse positive pour participer activement à l'ABC
- Directrices des écoles motivées, organisent déjà avec l'aide de parents, des sorties et activités naturalistes et elles sont très favorables pour prendre part à l'ABC. Ainsi grâce à l'ABC, nous pourrions préparer avec elles des cycles d'animation en bénéficiant aussi de l'expérience des Ecologistes de l'Euzière.

- Des habitants déjà pré-identifiés soit par leur investissement personnel dans des actions naturalistes ou par leur réponse en choisissant de laisser leurs coordonnées suite à un premier questionnaire en juin 2023. Dans le cadre de l'ABC, un appel à candidature sera lancé dès juin 2024. Une habitante, moteur par exemple pour la réalisation de la mare pédagogique, a déjà accepté de se mobiliser pour les actions à venir de l'ABC et être membre du comité technique.

Par ailleurs, la commune d'Assas a été touchée par des incendies de forêt, dont le dernier en limite de la zone urbaine en aout 2023.

#### « Essaimage »

Au nord-est de Montpellier, trois communes dont Assas n'ont pas encore élaboré d'ABC. Assas est donc le porteur du présent projet, mais nous souhaitons associer les habitants et élus de nos communes voisines (Guzargues et Saint Vincent de Barbeyrargues) lors d'actions ciblées. Un retour d'expérience est aussi envisagé au sein de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup via les commissions thématiques auxquelles l'adjointe à la biodiversité participe.

#### Synthèse et objectifs

Assas est riche d'un patrimoine végétal et d'une faune sauvage – sans doute pas assez connue. Elus et agents ont déjà mis en œuvre, via le PLU ou l'adaptation de leur pratique d'entretien des espaces communaux, des mesures de protection de la biodiversité, mais il existe toujours une marge de progression, que nous avons à cœur de mettre en œuvre. Le jury « d'engagé pour le Végétal » a d'ailleurs souligné ces deux aspects. La motivation d'habitants et des directrices des écoles est aussi un moteur dans cette démarche. L'ABC est un moyen aussi de faire connaître ce patrimoine à la population et permettre une meilleure adhésion aussi dans cette politique de protection et préservation. La biodiversité doit permettre aussi de nous rassembler : facilité la cohésion, les liens entre les individus. L'ABC va nous permettre d'apprendre, d'expérimenter que cela soit via de nouvelles actions de mobilisations sociales, de coordination d'actions (cf action concernant le busard cendré et l'écobuage sur zone à enjeux) ou sur le devenir des bois, en limite de zone urbaine se fermant par la déprise agricole (cf autre action concernant la zone incendiée). Enfin, le calendrier pour démarrer un ABC en 2024 est idéal au regard de l'échéance de renouvellement de notre PLU : apport d'éléments essentiels pour la prescription de la révision générale du PLU, qui aura lieu en tout début d'un nouveau mandat électoral municipal. Quelle que soit l'équipe élue, la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité par le plus grand nombre sera connue et par la même occasion engagera aussi la nouvelle équipe. Par ailleurs avec les politiques nationales comme la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette, il est encore moins question d'étendre la zone urbaine, mais il ne s'agit pas non plus de détruire le charme actuel de notre village. La meilleure connaissance de la flore et faune urbaine également pourra aussi enrichir les réflexions pour leur préservation. Tout comme en 2014, la révision générale du PLU s'était en partie basée sur l'étude urbaine réalisée quelques années plus tôt, les résultats de l'ABC seront aussi « prescripteurs » pour le nouveau PLU.

#### Les bénéficiaires du projet d'ABC d'Assas :

- Elus : connaissances partagées et à diffuser aussi à la future équipe municipale, afin d'adapter les projets d'aménagement futur, apporter des éléments pour l'intégration dans des modifications ou révisions allégées du PLU, avant l'intégration dans la révision générale qui devra être entreprise par la nouvelle équipe municipale, création de chartes à annexer au PLU, etc
- Agents communaux : évolution des pratiques pour la gestion des espaces verts, devenir des ressources auprès de la population pour l'identification de certaines espèces
- Habitants : meilleure connaissance de leur environnement, amélioration de l'investissement sur le territoire, créer des vocations pour le suivi (volontariat) soit d'espèces, soit de manière plus aléatoire lors de leur déambulation, mieux comprendre l'évolution de l'entretien des rues du village, cimetière et espaces verts publics, appliquer aussi une gestion différenciée dans leur jardin privé (adapter les projets d'aménagement interne aux propriétés) – participer aussi dans le contrôle, la vigilance sur le respect de bonnes pratiques environnementales, émettre des avis via un futur Comité local de la biodiversité. Les plus jeunes seront aussi acteurs permettant ainsi d'asseoir leur culture, et engagement plus tard peut-être.
- Agriculteurs, chasseurs et propriétaires non-résidents sur la commune mais louant leurs terres agricoles : prendre conscience d'enjeux notamment sur la faune, adapter leurs pratiques actuelles – conditionner les locations aux respects de pratiques vertueuses pour l'environnement
- Population et élus voisins, qui pourront aussi bénéficier des animations et informations collectées pendant le programme
- Scientifiques après le reversement dans la base de données du SINP (et des données iNaturalist) de l'ensemble des relevés effectués pendant le programme. L'intégration se fera au fil de l'eau et en

fin de programme.

- Autres collectivités : après la remise à l'OFB en fin d'ABC de quatre productions complémentaires qui nous paraissent intéressantes à partager pour être exploitées même en dehors d'un programme d'ABC pour les trois premières (retour d'expérience sur faune et flore après incendie + le mode de gestion possible après incendie, fiche « bonnes pratiques » à destination du monde agricole et chasseurs au regard ouverture du paysage et présence de nidification d'oiseaux (busard cendré, pie grièche), trame de chartes à associer à un PLU, support du séminaire de restitution de l'ABC)

*Les personnes ressources pour nous aider dans la réalisation de l'ABC :*

Pour la réussite de notre ABC, nous devons nous appuyer sur des experts naturalistes :

- La proximité, leur expertise aussi bien faune et flore, les contacts et échanges pris lors de réunion de restitution d'ABC dans une commune voisine, leur implication nous ont conduit à solliciter pour un appui continu tout au long de l'ABC l'association les Ecologistes de l'Euzière
- En complément, pour des actions ciblées sur le busard cendré ou la pie-grièche : l'association La salsepareille et la Ligue pour la Protection des Oiseaux et notamment les référents Pic Saint Loup intervenant déjà sur le village seront ponctuellement sollicités
- La référente Natura 2000 du Pic Saint Loup, qui est également chargée mission biodiversité et agriculture de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup
- Agents OFB (service départemental 34)

Assas bénéficie également d'habitants particulièrement mobilisés par la thématique Environnement, éditeur d'ouvrage naturaliste pour certains, ils seront à même d'animer des actions, sorties naturalistes et nous aider à fédérer d'autres habitants.

Nous souhaitons nous faire épauler également d'étudiant(s) pour la coordination de l'ensemble des actions, la mise à jour de la trame verte et bleue, ... il(s) sera/ont aussi force de propositions. Compte tenu de la durée de l'élaboration de l'ABC plusieurs étudiants se succéderont. Nous ciblons actuellement des étudiants du master IEGB (Ingénierie Écologique et Gestion de la Biodiversité) de l'université de Montpellier.

En complément, en fonction des thématiques abordés : présidents des associations de chasse du village, des jardins partagés, de randonnée ... seront aussi conviés à des groupes de travail ou comme vecteur pour les inventaires participatifs. Il en est de même de la chargée de mission Agriculture et biodiversité de la communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, qui a déjà accepté de participer à l'ABC sur son domaine d'activité.

Nous avons également dans le cadre de l'ABC, prévu une action dédiée pour recenser, contacter et inviter à participer les organismes qui pourront nous apporter des connaissances manquantes ou bien pour échanger avec eux sur des évolutions que nous souhaiterions voir appliquer sur notre territoire (DDTM, ONF par exemple).

*Les leviers à mobiliser :*

Pour la réussite de l'ABC d'Assas, nous avons besoin comme décrit précédemment d'une cohorte d'experts et de volontaires pour mener à bien l'aspect diagnostic et ensuite nourrir les échanges pour définir les plans d'action. La réussite sera plus importante si nous arrivons aussi à créer une dynamique pour le futur au sein des habitants et d'un grand nombre d'acteurs sur notre territoire. Un plan de communication et une diversité d'animations pour toucher le plus grand nombre seront mis en place. Nous avons d'ailleurs créé plusieurs groupes d'actions en ce sens :

- Volet communication : utilisation de tous les canaux de la commune (site web avec rubrique dédiée, journal du village, newsletter numérique, facebook, info-flash). Depuis début mai, une nouvelle édition d'un marché hebdomadaire a été mis en place, un stand pourra être tenu ponctuellement pour présenter aussi la démarche et inciter à participer. L'affichage sur les panneaux ad'hoc communaux pour certaines animations, affichage de sensibilisation sur site dans les espaces verts urbains, création de fiches de bonnes pratiques à diffuser, réunion publique, exposition, séminaire de restitution de l'ABC
- Participations citoyennes :
  - o Via les inventaires participatifs : diverses modalités et divers sujets : sorties généralistes, thématiques, et/ou en s'appuyant sur diverses applications (iNaturalist, Sauvages de ma rue, SPIPOLL, Plantnet, ...), concours, prêt de tunnels à hérisson, etc (avec valorisation des participants)
  - o Via la plantation pour s'investir sur le village (actions « nouveaux arrivants... » et « permis de planter », apportant aussi d'autres avantages : ilots de fraîcheur, et de biodiversité sur le domaine public)
  - o Via la participation aux réunions du comité technique, aux groupes de travail Thématique qui émergeront, au futur Comité Local de la Biodiversité
  - o Conforter le recensement des arbres remarquables, comme cela a déjà été fait lors de

l'élaboration du PLU en vigueur(*donc en lien avec l'action 12 Mise à jour de la TVB*)

- Dédiées aux plus jeunes
- Vers et avec nos voisins Guzarguois et Vincenots

Il serait idéal aussi de pouvoir dégager du temps à nos agents pour se former : fin d'hiver, début de printemps est une période un peu plus creuse au regard des animations/événements traditionnels organisés dans le village. Cela correspond aussi à l'émergence des espèces végétales notamment à protéger. L'apprentissage de reconnaissance d'autres espèces mais dans une saison plus avancée sera à planifier très en amont avec les responsables (agents d'encadrement et élus associés).

Suite à cette formation, lors des travaux de plantation effectués par les services technique (arbres, plantes basses au pied des arbres), une organisation interne devra être mise en place pour lancer systématiquement un suivi (étude comparative « diversité et dénombrement d'espèces » à proximité). La gestion de ce suivi sera débattue en COTECH (pour une action directement par les agents formés et/ou selon le planning, etc par un groupe d'habitants).

Pour s'approprier la démarche ABC au sein du village, un petit groupe de travail en début d'ABC pourrait réfléchir à un logo mêlant le nom de notre village ASSAS et le terme ABC + illustrations(fleurs, arbres, papillons etc). A l'instar par exemple, du label interne à mettre en place pour inciter les habitants à garder, contempler les plants sauvages aussi dans leur jardin : le JABB (Jardin d'Assas Bio et Beau)

## **Description du projet (penser à justifier le choix des groupes taxonomiques choisis pour les inventaires)**

La commune d'Assas a récemment vu l'intérêt d'une connaissance partagée, pour faire évoluer les pratiques :

- Au sein des services communaux : les agents techniques ont déjà fait évoluer leur mode de gestion des espaces verts (non utilisation de produits phytopharmaceutiques, coupe plus douce des arbres, tontes plus tardives ...) Faire connaître en plus la présence d'espèces à protéger permettra leur maintien sur site.

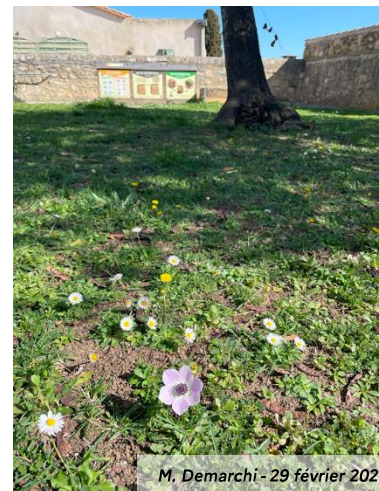
Exemple :

Découverte d'une anémone couronnée sur l'esplanade de l'église à proximité du premier composteur collectif en plein centre ancien.

Un balisage devra être mis en place pour éviter sa coupe lors de l'entretien et une information aux usagers sera installée sur site. La reconnaissance de cette plante par les agents techniques pourra leur permettre d'agir de même lors de leurs interventions sur d'autres secteurs de la commune.

De la même manière, plus d'habitants sauront l'identifier, des aménagements futurs privés pourront aussi être adaptés.

Cette démarche pourra aussi être reconduite pour d'autres familles de plantes à protéger sur notre territoire (orchidée pour autre exemple – liste non exhaustive).



Dans le cadre de l'ABC, la connaissance partagée permettra la mise en œuvre d'actions vers les agents techniques, les habitants + les « aménageurs », grâce à l'élaboration de fiches d'identification associée aux mesures de protection à mettre en place. Cela agit sur le porter à connaissance pour tous. Le comité technique pourra réfléchir aussi comment ces mesures pourront être « imposées » aux aménagements privés.

- Auprès des agriculteurs, dont éleveurs, des chasseurs, des propriétaires louant leurs terres agricoles :  
Exemple : Par l'information fortuite d'un brûlage annoncé sur l'ensemble d'une colline, l'adjointe déléguée à la biodiversité a contacté la référente Natura 2000 du Pic Saint Loup. Après vérification par la référente, le secteur est connu comme lieu de nidification de busards cendrés. Elle a pris contact auprès des différents acteurs (Chambre d'agriculture, SDIS, berger, etc). La Communauté de commune a également mandaté l'association naturaliste La salsepareille pour déterminer la présence toujours effective de busards cendrés sur ce secteur. La confirmation a été apportée en mai 2024 ainsi qu'une couvaison en cours.

Ainsi à l'été 2024, une réunion de coordination avec la CCGPSL, le SDIS, la chambre d'agriculture, l'agriculteur et la commune va être organisée pour travailler conjointement à la planification du chantier d'ouverture des milieux pour l'automne 2024 pour ce site. Il s'agit à la fois d'une expérimentation pour ces acteurs afin d'en tirer une méthodologie potentiellement reproductible ailleurs : habitat similaire avec tendance à une fermeture des milieux due à la déprise agricole.

Le Busard cendré est un rapace diurne de taille moyenne. C'est un oiseau migrateur présent en France d'avril à septembre. Il est fidèle à son site de nidification, à même le sol, à l'abri du regard des prédateurs. Le busard cendré dans notre région privilégie les zones de garrigue. Son régime alimentaire se compose majoritairement d'insectes et de reptiles, et en moindre quantité de micromammifères et de passereaux, dans le sud de la France. Il est inscrit sur la liste rouge des oiseaux nicheurs d'Occitanie en raison de la diminution de ses effectifs (-20% en 5 ans). Les principales menaces sont liées à la disparition et la destruction de ses habitats ainsi qu'à l'intensification des pratiques agricoles ayant pour conséquence la réduction du nombre de proies. Inversement la déprise agricole ferme de plus en plus les milieux ce qui est aussi préjudiciable pour son habitat.

Sur ce site l'ouverture des milieux par écobuage doit être aussi mesuré pour conserver des zones non accessibles par les prédateurs, sans risque non plus vis-à-vis des incendies. La période de l'année doit aussi être adaptée pour ne pas nuire à l'espèce, et éviter le risque incendie. Le travail

du troupeau par la suite devra aussi être adapté.

En parallèle, la commune a aussi contacté lors de la préparation du dossier d'ABC, la LPO Occitanie, qui a soulevé avec le même objectif de sensibiliser aussi les agriculteurs dans notre région, de s'intéresser à la pie-grièche (notamment méridionale et à tête rousse présentes sur Assas), dont la population nationalement décroît fortement d'où la mise en place d'un PNA. Les secteurs dominés par des vignes, à condition que subsistent des secteurs prairiaux ou en friche, voire des lambeaux de garrigue dégradée et des buissons divers, notamment des ronciers où les nids sont souvent dissimulés constituent l'habitat de la pie-grièche méridionale et celle à tête rousse. Une mosaïque de paysage est donc à préserver. Comme toutes les pies-grièches, elles sont insectivores et chassent à l'affût, elles prélèvent la majorité de leurs proies au sol. Les principales menaces pesant sur cette espèce sont la disparition de ses habitats de reproduction (remise en culture, brulis des ronciers...) et la diminution de sa ressource alimentaire. Afin d'évaluer l'état des populations des pies-grièches en France, une enquête nationale sera lancée en 2025. Il existe 3 mailles PNA sur la commune d'Assas. Le protocole de recherche sera calqué sur celui rédigé par le PNA. Il s'agira de réaliser 3 passages sur chacun des points d'observations répartis sur chacune des mailles soit 9 suivis :

- 2 passages pour la Pie-grièche méridionale (PGM) entre le 1er mars et le 15 mai
- 2 passages pour la Pie-grièche à tête rousse (PGTR) entre le 1er mai et le 30 juin (dont un passage commun avec la PGM)

A ce jour, la référente LPO Pic Saint Loup intervient déjà sur notre village pour ces 2 espèces. Etendre le suivi avec d'autres bénévoles à définir dans le village pour les autres années est un objectif intéressant aussi à atteindre.

En complément, de cet inventaire sur la pie-grièche, l'objectif est donc également de sensibiliser les acteurs agricoles aux enjeux du busard cendré et de la pie-grièche, des règles de l'écobuage, le maintien des haies, fossés, l'ouverture des milieux selon de « bonnes modalités », ... Les chasseurs sont donc également concernés, tout comme les propriétaires terriens non-résidents sur la commune pour qu'ils puissent intégrer des clauses environnementales lors de la location de leurs terres. Il est nécessaire aussi que la commune ait une bonne idée à une échelle plus large de la diversité des paysages à conserver (une attention particulière lors du dépôt notamment des Déclarations d'Intentions d'Aliéner). Il est donc envisagé dans le cadre de l'ABC de réunir ses acteurs pour échanger, les sensibiliser, élaborer ensemble des fiches de bonnes pratiques, de les diffuser, et de moduler leur pratique actuelle. Dans le cadre de l'ABC, la commune mobilisera également l'association La Salsepareille pour un nouveau suivi du busard cendré 2 ans plus tard (donc en 2026).

On le voit par ces deux exemples la connaissance de la présence de ces espèces faunistiques ou floristiques est indispensable pour les préserver ainsi que de faire évoluer les pratiques de gestion. Il apparaît aussi qu'une connaissance d'habitat similaire sur le territoire serait aussi un plus pour reproduire l'action si nécessaire.

Il est donc envisagé au démarrage du projet d'ABC d'établir une cartographie des habitats naturels sur l'ensemble de notre territoire ce qui permettra d'orienter à la suite les inventaires faunistiques et floristiques notamment pour d'autres espèces que celles précédemment citées.

Les polygones d'habitats naturels seront cartographiés par les Ecologistes de l'Euzière, selon la nomenclature Corine Biotope, enrichie le cas échéant des types de la classification Natura 2000 pour les habitats d'intérêt communautaires. La précision des relevés sera ajustée en temps réel en fonction du temps à disposition et des enjeux observés sur le terrain.

Cette cartographie sera enrichie par la participation des étudiants, élus et habitants, pour les micro-habitats favorables à la biodiversité comme les mares et fossés humides, les haies, les murs en pierres sèches...Des protocoles simples existent et pourront être remis aux participants identifiés.

Lors de la préparation du dossier ABC, la commune a récupéré/dispose :

- de relevés naturalistes réalisés lors de l'élaboration du PLU (approuvé en 2017)
- de l'étude et notice de gestion sur la Plaine de Gratte (prairie alluviale d'intérêt communautaire) menée par les Ecologistes de l'Euzière -parcelles au Sud-Ouest de la commune) (2018-2022)
- de l'étude naturaliste en vue de la mise à disposition de terrain à un /des agriculteurs (mobilisation foncier public pour l'agriculture) menée par le Conservatoire des Espaces Naturels (parcelles au Sud-Est de la commune) (2022)
- d'un inventaire « citoyen » par des bénévoles avec l'appui de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, sur le secteur de la Fresnaie (centre de la commune) (document reçu en avril 2024)



Par ailleurs, via la nouvelle plateforme Biocccitanie mise en place par la Région Occitanie, la commune dispose également de relevés par secteur de la présence de différentes espèces observées sur notre territoire.

La commune a eu connaissance aussi d'un inventaire ciblé au Nord par des scientifiques pour le suivi des écureuils (2020) mais à ce jour nous ne disposons pas encore des résultats.

En avril 2024, les données du SINP, de la base de données iNaturalist et celles des Ecologistes de l'Euzière ont été compilées et évaluées : plus de 12 000 données « expertes » sont disponibles sur Assas dans le SINP régional et l'INPN national, ce qui est plutôt important quantitativement. N'ont été retenus dans ce décompte que les relevés récents. La contribution « grand public » d'iNaturalist est plus modeste, avec environ 720 observations.

À ce jour, 1216 espèces sont connues du territoire communal d'Assas, à partir des sources indiquées précédemment.

#### Répartition du nombre d'espèces par groupes taxonomiques

	Groupe taxonomique	Nombres d'espèces connues à Assas (1)	Nombre d'espèces dans l'Hérault (2)	% répartition Assas/ Hérault
	Champignons	5	1859	0.3
	Plantes	660	4416	15
Animaux	Mammifères	26	94	28
	Oiseaux	115	418	28
	Poissons	7	188	4
	Reptiles	14	54	41
	Amphibiens	8		
	Insectes	330	6650	5.5
	Araignées	35		
	Mollusques	12		
	Autres	4	Plusieurs milliers	

(1) données précises

(2) ordre de grandeur pour information, source INPN

Globalement, les données naturalistes sont bien réparties sur le territoire communal, avec quelques zones très bien couvertes comme les zones humides du sud de la plaine de Gratte, le haut Lirou, le Gourg de la Lèque, ou bien les espaces ouverts autour du village. Les boisements du nord de la commune et les zones urbanisées sont moins bien couverts en nombre d'observations. La densité globale de données peut néanmoins être augmentée facilement.

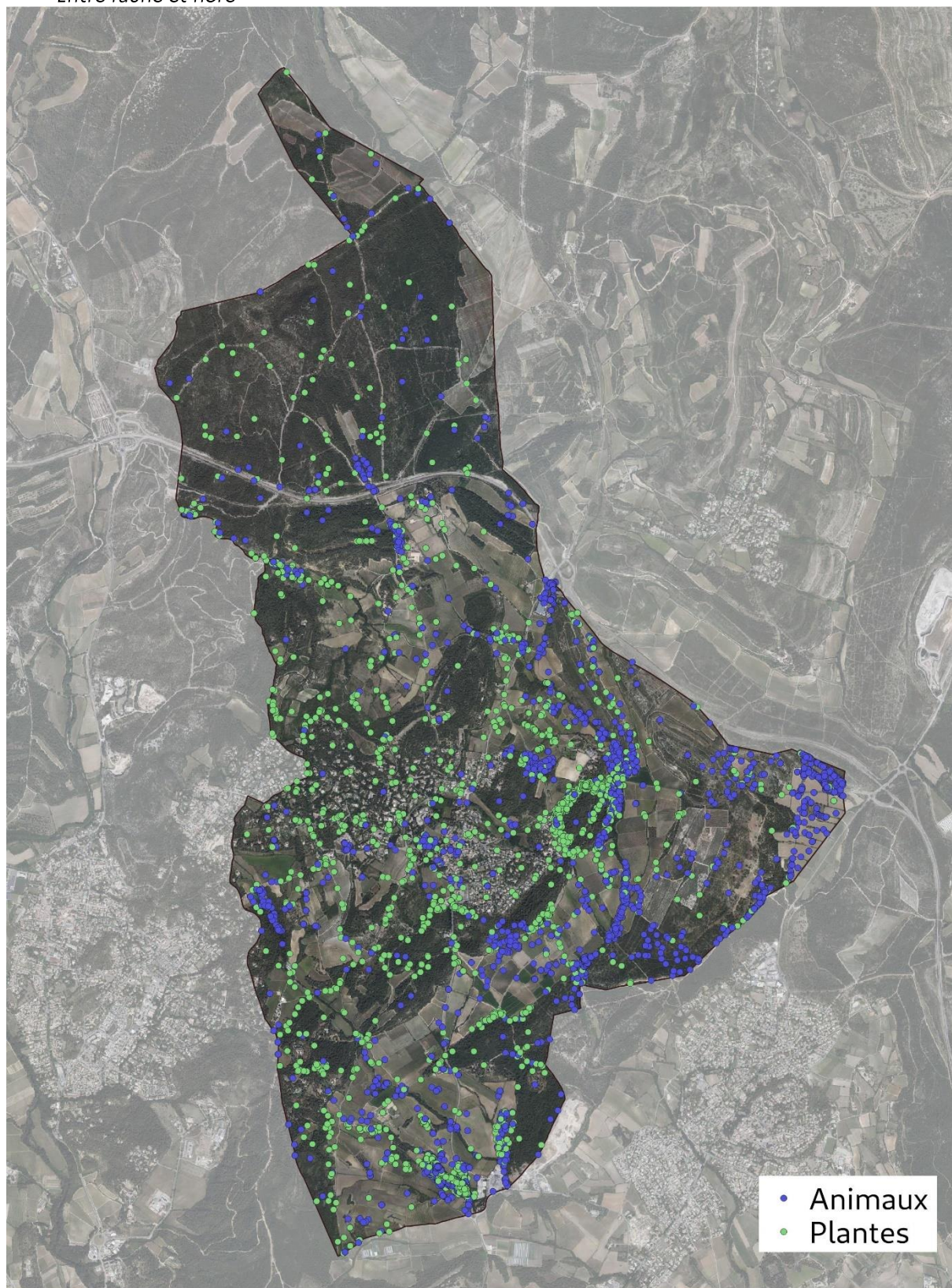
Qualitativement, les listes d'espèces par groupes taxonomiques montrent des déséquilibres importants entre les groupes :

- certains n'ont pas été étudiés localement, comme les champignons, les poissons ou les arthropodes (hors insectes et araignées)
- certains sont à l'inverse plutôt bien connus, comme les Reptiles, les amphibiens, les odonates (libellules), grâce aux études naturalistes des Écologistes de l'Euzière, des naturalistes de la région ou de la participation du public
- d'autres groupes (la plupart) ont été étudiés mais de manière incomplète, avec des marges de progression importantes en termes de nombre d'espèce, de localisation de ces espèces (habitats) ou de taille de population pour certaines espèces patrimoniales. C'est le cas pour les plantes, les mammifères et en particulier les chauves-souris, les oiseaux, les insectes (dont les papillons et autres pollinisateurs hyménoptères et diptères, les orthoptères...).

Le nombre d'espèces protégées connues est d'environ 160, majoritairement des oiseaux, amphibiens, reptiles et mammifères, et quelques plantes comme l'Orchis odorant, le Glaïeul douteux et l'Anémone

couronnée. De nombreuses autres espèces protégées sont potentiellement présentes et à rechercher, en particulier pour la flore.

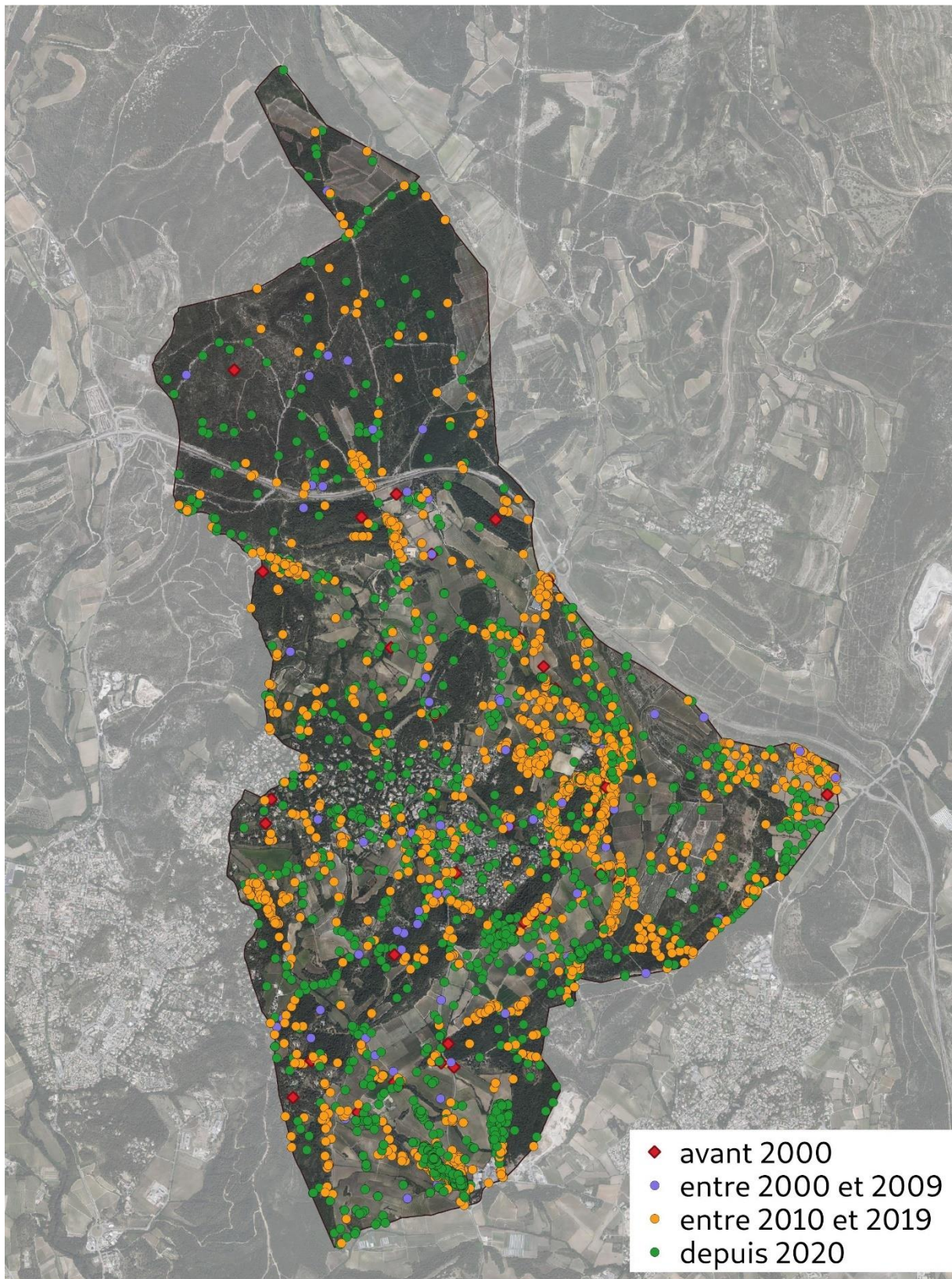
Répartition spatiale :  
- Entre faune et flore



Données d'observations naturalistes



- En fonction de la date du relevé



Données d'observations naturalistes



Pendant l'ABC, les données déjà collectées et l'inventaire global des habitats naturels qui sera mené en début du programme orienteront les inventaires faunistiques et floristiques. Au regard des connaissances actuelles, des actions nationales (exemple PNA), actions conjointes avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, nous envisageons les inventaires experts sur les oiseaux, les pollinisateurs et amphibiens, côté faune et sur la flore (avec la recherche spécifique des espèces patrimoniales sur les stations historiques et dans les milieux favorables (garrigues, zones humides, zones agricoles ouvertes...). Ces groupes sont à la fois de bons vecteurs de sensibilisation auprès de tous les publics, et aussi informatifs sur la localisation et la qualité des milieux ou leurs usages : les oiseaux pour le lien avec le monde agricole au sens large, les pollinisateurs pour le lien avec les jardiniers et la sensibilisation au fonctionnement de la biodiversité, les amphibiens pour leur rôle de sentinelle des zones humides, et la flore pour la préservation des zones les plus remarquables.

Habitants, élus et agents communaux, après formation par les experts de l'association les Ecologistes de l'Euzière, identifieront :

- Flore « urbaine », via le programme « Sauvages de ma rue » (Tela Botanica et MNHN)
- Anémones couronnées et orchidées seront repérées (liste pouvant être enrichie en fonction des résultats des inventaires experts réalisés en amont)
- Mammifère (hérisson) via « Mission Hérisson » dans les jardins privés et pour sensibiliser au rôle des trames écologiques
- Insectes et pollinisateurs dont les papillons via le programme SPIPOLL (MNHN)
- Grillons et sauterelles comme indicateurs de qualité des milieux ouverts

#### Etude zone incendiée

Par ailleurs, la commune et ses habitants ont été affectés par un incendie violent l'été dernier qui a radicalement modifié le paysage en limite de la zone urbaine. On découvre d'anciennes terrasses agricoles, autrefois cachées par la végétation, complètement rase aujourd'hui, versus un bois de pins très dense avant l'incendie. La commune souhaite étudier l'impact de l'incendie sur la faune et la flore et comment celles-ci se régénèrent. Heureusement, l'ensemble du massif n'a pas brûlé permettant ainsi la comparaison (avant/après incendie avec évolution à constater pendant la durée de l'ABC). Il y a une dizaine d'années, le territoire a aussi été touché par un incendie (plus éloigné cette fois-ci de la zone urbaine). Ce secteur sera aussi une ressource pour l'analyse comparative (vis-à-vis de la recolonisation après incendie notamment).

Au-delà, de l'aspect scientifique, cette zone incendiée l'an dernier, emblématique, sera choisie aussi pour la mobilisation citoyenne. Elle sera également un sujet d'échanges dans les comités technique et de pilotage pour statuer sur son devenir :

aujourd'hui, « Espace Boisé Classé » détenu en majeure partie par des propriétaires privés. Il n'est pas question qu'elle devienne constructible, mais la question se pose vis-à-vis de sa gestion future et de ses caractéristiques. L'ABC aura pour objectif d'organiser la réflexion :

- maintien de sa totalité en « espace boisé classé » ?,
- déclassement pour une partie tout en restant un espace naturel protégé ?,
- replantation et dans l'affirmative par quelles espèces (arborées, arbustives, plantes aromatiques) ?,
- recolonisation naturelle tout en veillant à limiter la fermeture du milieu pour limiter aussi le risque incendie ?,
- un panel de ses solutions ?,
- ~~un investissement communal ?~~
- etc.



## Feux de forêts



### « Ceinture verte et jardins publics »

Quelques points lors des premiers inventaires pourront être réalisés par les experts des Ecologistes de l'Euzière, sur la ceinture verte notamment. Puis la part plus importante en temps sera organisée en 2026 printemps été (avec report possible à la même période en 2027), pour des relevés effectués cette fois-ci, par les habitants, l'étudiant stagiaire, élus et agents après la formation réalisée par les Ecologistes de l'Euzière et la bonne prise en main des outils d'inventaires participatifs. Il en découlera la possibilité d'installer dans les espaces verts publics des panneaux informatifs, de mettre en place un balisage léger autour des espèces végétales à protéger avant l'entretien de ces espaces (pour un rappel visuel aux équipes techniques), et l'intégration de ces relevés dans les cartes des enjeux + celle des habitats (« la ceinture verte » apparaîtra très certainement dans la carte des habitats) sera alors prise en compte pour interroger les élus en cas d'aménagement futur si tel devenait le cas et une référence pour l'élaboration du futur PLU pour la qualification du zonage réglementaire (maintien en zone naturelle par exemple pour la ceinture verte avec protection – niveau à définir).

Compte tenu des implications déjà recensées, des actions en cours, la commune d'Assas souhaite :

- Renforcer les liens, l'attachement de la population à son territoire : la biodiversité est un parfait vecteur
- Préparer les éléments pour la future révision générale du PLU + voir/confirmer/enrichir les éléments que l'on pourrait intégrer dans celui actuellement en vigueur
- Faire évoluer les pratiques de gestion des espaces agricoles et espaces publics avec l'objectif général de préservation et renforcement de la biodiversité sur notre territoire.

Pour cela, 16 actions concrètes sont programmées,

- avec des fonctionnements différents :
  - Actions transversales tout au long du programme (communication)
  - Actions ponctuelles - unique (formation des agents et élus au début) ou - récurrentes (réunion de préparation du cycle pédagogique à chaque printemps avant la nouvelle rentrée scolaire ou bien le choix des espèces à planter par les nouveaux arrivants)
- avec des positionnements différents en tant que jalon pour la poursuite d'autres actions :
  - En début : formation des agents/élus, inventaire des habitats naturels et sa cartographie
  - A mi-parcours (correspondant aussi à un changement d'équipe municipale juste après) : rédaction bilan mi-parcours, orientations pour le futur PLU
  - En fin de programme : bilan final, versement des relevés naturalistes dans le SINP, prescriptions pour la révision générale du PLU, séminaire de restitution
- avec une diversité d'animations toujours dans l'espoir de toucher le plus grand nombre et en associant une valorisation aux participants (communication, distribution de lots, label / passeport biodiversité)
  - exposition thématique par les experts naturalistes (information, sensibilisation)
  - exposition de photos prises par les habitants sur le village au printemps et en été, puis exposées en hiver (sensibiliser et apporter de la couleur dans nos rues et site web dans les mois d'hiver et favoriser la motivation d'autres participants aux animations de l'ABC pour le printemps suivant.)
  - réunion d'information (en salle au début du projet, sur le marché hebdomadaire par la suite)
  - sortie terrain généraliste avec expert naturaliste
  - sorties terrain thématique avec expert naturaliste, d'autres avec des référents naturalistes des villages - orientées espèce ou habitat
  - inventaires naturalistes participatifs en groupe ou de manière individuelle
  - recherche spécifique d'espèces
  - campagne de plantations
  - sorties scolaires et travail en classe
  - concours et/ou labellisation soulignant l'engagement des habitants pour la biodiversité
  - séances de travail (groupe thématique, comité technique, comité local de la biodiversité, création d'un logo)
  - participer au recensement d'éléments remarquables (arbres, murets en pierre sèche, mare, etc)

Dans le cadre des concours, les lots seront choisis par exemple dans le catalogue « La boutique LPO » : ouvrage naturaliste, outils/matériel d'observation ou de sensibilisation à la nature,...

Le Label interne au village le JABB : Jardin d'Assas Bio et Beau, à créer, permettra à la commune de spatialiser le potentiel biodiversité sur des terrains privés, d'inciter les particuliers à maintenir de plants sauvages, favorisant la biodiversité en complément des plantes ornementales de jardinerie. Le comité technique définira les critères (dont la durée de validité du label) et notations (en veillant à l'équité entre

les propriétés : observations ramenées à la surface de la parcelle par exemple), ainsi que le jury.

Au regard de la date de dépôt du présent dossier, les inventaires sur le terrain ne pourront démarrer qu'en 2025. Par contre, d'ici là nous pouvons motiver la population à nous aider déjà à repérer les éléments du paysage à protéger, en expliquant la procédure pour nous transmettre les informations complètes attendues - à l'instar de ce que nous avons déjà pratiqué dans le cadre de l'élaboration du PLU approuvé en 2017. Cette fois-ci des éléments « réservoir » de la trame bleue pourront être inclus également. Il s'agira par conséquent de :

- Mettre à jour la trame bleue par rapport à la version du PLU en vigueur avec notamment l'intégration de la mare pédagogique et celles créées chez les particuliers, les bassins de rétention ou fossés
- Mettre à jour la trame verte par rapport à la version du PLU en vigueur (vérifier la présence toujours effective des éléments déjà recensés et compléter le recensement)
- Poursuivre le recensement les arbres sur le domaine public avec qualification des pieds d'arbres afin de modifier ceux-ci (suppression de l'enrobé quand présent, travail du sol et plantations d'une végétation basse si possible), pour assurer à la fois un meilleur développement de l'arbre, une meilleure infiltration des eaux de pluie et développer la biodiversité en zone urbaine.

Toutes ces tâches peuvent être assumées par la commune + étudiants stagiaires + habitants pour le recensement des éléments à protéger par la PLU, notamment

Dans le cadre du PNA pie grièche, une grande enquête est organisée en 2025, via un protocole scientifique de suivis par carré à deux moments de l'année selon s'il s'agit de la pie grièche méridionale ou de la pie grièche à tête rousse. Dans le cadre de l'ABC, la commune d'Assas s'associera à cette démarche. Aujourd'hui la référente LPO Pic Saint Loup intervient déjà sur notre village pour ces 2 espèces. Des bénévoles seront formés pour l'aider pour l'enquête 2025 et ainsi étendre le suivi actuel pour les autres années également. Du fait de leurs habitats, une sensibilisation au sein du monde agricole s'avère également pertinente comme pour le busard cendré.

En plus des zones qui sortiront du diagnostic « habitats naturels », la commune souhaite étudier en particulier la zone initialement boisée (EBC) incendiée en aout 2023. Au-delà de l'aspect scientifique (analyse comparative entre différents secteurs et son suivi tout au long de l'ABC), ce site sera le lieu d'une mobilisation citoyenne et d'un plan d'actions dédiées (réflexion sur son devenir au sein du PLU, sur son mode de gestion (pastoralisme et/ou replantation (si oui, comment (choix espèces, densité) et/ou recolonisation naturelle – acquisition foncière, etc)

Agents (et élus), après formation, pourront devenir des « référents » et aider les habitants lors des actions participatives (comme « Sauvages de ma rue ») ou à l'utilisation de l'application iNaturalist.

En conclusion, les experts naturalistes, les référents naturalistes existants et à venir, ... collecteront les observations pour l'ABC d'Assas, les experts naturalistes évalueront ces données, pour permettre aux comités d'établir des actions à mettre en œuvre courant ABC et post-ABC, pour au final aider les élus dans leurs décisions politiques à mener pour préserver et conforter la biodiversité sur le village. Les actions numérotées 2, (3 en partie), (5 en partie – désimpermeabilisation), 6, 7, 8, 12, 16 (cf chapitre suivant) vont directement impactées les décisions politiques. Les actions 6, 8, 11 et 16 auront pour objectif de produire des documents en vue de reproductibilité sur d'autres sites, d'autres communes. L'ABC sera alors un bel exemple de concertation et de décision collective.

## 2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

Actions prévues	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
<p><i>Action N°1 : Acteurs biodiversité</i></p> <p>Après le dépôt du dossier OFB, nous souhaitons poursuivre les entretiens avec les différents acteurs pour démarrer plus rapidement possible les actions à mener pendant l'élaboration de l'ABC.</p> <p>Ainsi, en juin 2024 est programmée une rencontre avec les deux directrices des écoles maternelle et primaire, plus la présidente du SIVU des écoles (Assas) et</p>	<p><i>Résultat N°1 : Liste des acteurs à mobiliser et organisation des rencontres en amont des actions et décisions</i></p>	<p>06 /2024</p> <p>+ Relance de l'appel à participation également avant chaque campagne de printemps</p>	<p>06/2026.</p>



<p>la vice-présidente du SIVU des écoles (Guzargues), les représentants des parents d'élève, l'animateur « école » des Ecologistes de l'Euzière, l'adjointe déléguée à la biodiversité pour définir un cycle d'animations à intégrer dans le programme pédagogique 2024-2025 (et/ou à reconduire les années suivantes ou bien si un autre type d'animations avec les enfants seront à programmer les autres années)</p> <p>En juin 2024, via le journal municipal et relai sur le site web, newsletter et info-flash, l'appel à volontariat auprès de la population (l'action sera reproduite chaque année)</p> <p>De juin à septembre 2024 poursuivre les contacts auprès d'autres organismes comme les EPTB du Lez ou de l'Or pour collecter leurs besoins que nous pourrions alors prendre en compte au moment des inventaires</p> <p>Un certain nombre d'acteurs (cf paragraphe gouvernance) a été identifié pour la rédaction de ce dossier, mais la recherche d'acteurs pertinents se poursuivra au fil de l'avancée pour intervenir en COTECH, ou dans les groupes de travail Thématique ou pour des animations spécifiques, qui seront décidés lors des comités.</p> <p><i>Action davantage dirigée par la Commune puis le COTECH</i></p>			
<p><i>Action N°2 : inventaire global des habitats naturels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mené par un expert naturaliste des Ecologistes de l'Euzière (d'avril à juin en priorité, débordement à l'automne en cas de besoin)</li> <li>- Appui possible par l'étudiant stagiaire et la contribution de la population concernant les mares, fossés, bassins de rétention.... (Démarrage possible en mars et jusqu'à une fin prévue automne 2025)</li> </ul> <p>La cartographie qui en découlera ainsi que les données bibliographiques déjà collectées permettront de localiser les inventaires faunistiques et floristiques experts à mener (action n°3)</p>	<p><i>Résultat N°2 : cartographie des habitats naturels sur l'ensemble du territoire</i></p> <p><i>+ Orienter les décisions des élus pour le futur (projet d'aménagement et PLU)</i></p>	03/2025	09/2025
<p><i>Action N°3 : inventaires faunistiques et floristiques par des experts naturalistes + habitat spécifique</i></p>	<p><i>Résultats N°3 : Cartographies des espèces + Orienter les décisions des élus pour le futur (projet d'aménagement et PLU)</i></p>		
<p>pollinisateurs sur 2 ans en printemps et en été : avril à juillet la première année, et pour la 2eme année en fonction des enjeux. par la méthode des chronoventaires ou par inventaire sur des transects dans des milieux homogènes.</p>		04/2025 04/2026	07/2025 07/2026

oiseaux : mars à juin, et novembre décembre. méthode des points d'écoute, protocole STOC		03/2025 11/2025 Reconduction en 2026	06/2025 12/2025 Reconduction en 2026
amphibien : plusieurs passages : - en février mars (premières pluies) avec des points d'écoute nocturne des mâles chanteurs, - et un passage diurne en juin avec l'observation des pontes et têtards. La sensibilisation du public sur ce thème + missions participatives à voir comme des compléments d'observations qui seront valorisés	<i>+ animation auprès des habitants (dont les plus jeunes) au deuxième passage en juin</i>	02/2026  06/2026	03/2026  06/2026
flore 2j/an également, avec la recherche spécifique des espèces patrimoniales sur les stations historiques et dans les milieux favorables (garrigues, zones humides, zones agricoles ouvertes...).		02/2025  02/2026	05/2025  05/2026

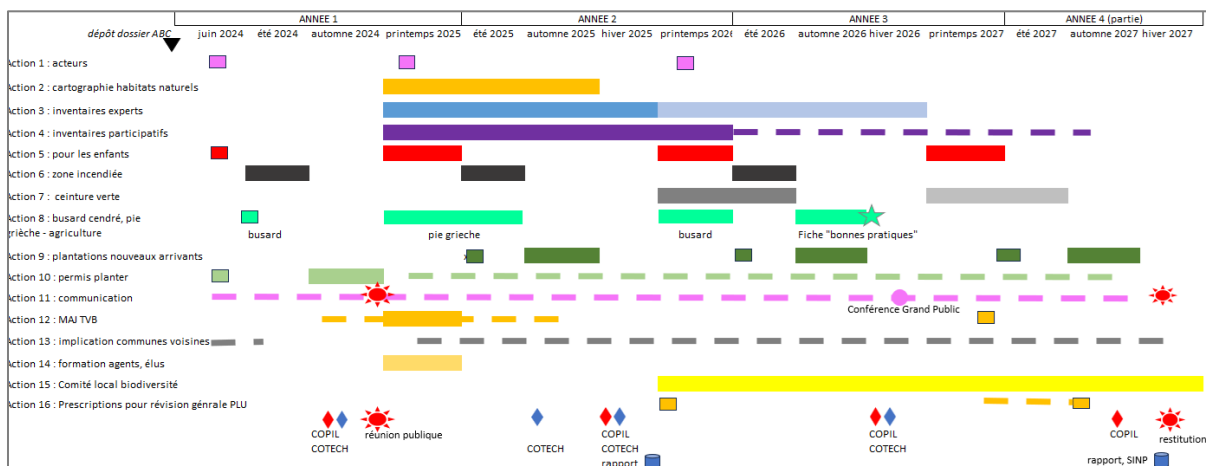
<i>Action n°4 inventaires participatifs</i>	<i>Résultats n°4 : sensibilisation de la population, complétude des connaissances</i>	05/2025	07/2027
Flore « urbaine » : via « Sauvages de ma rue » Organisation de « carto-partie » par quartier animation par la commune	+ animation + intérêt <i>compréhension par les habitants de l'évolution des pratiques d'entretien dans le village + possible motivation pour le permis de planter (action 10)</i>		
Inventaire spécifique à une famille à la suite de l'organisation d'une sortie dédiée: orchidée et/ou anémone couronnée Pour tous (habitants, agents communaux,...)	+ impact mode de gestion si sur espaces verts publics <i>et décision politique à prendre par les élus</i>		
Mission Hérisson dans les jardins privés Mise à disposition après acquisition par la commune d'un lot de tunnels + communication sur leur fabrication	<i>Sensibilisation au rôle des trames écologiques</i>		
Grillons et sauterelles – sortie dans le village	<i>Indicateur de qualité des milieux ouverts (connaissance à intégrer aussi dans le suivi volontaire de jardins privés)</i>		
Insectes et pollinisateurs dont les papillons, notamment via le programme SPIPOLL du MNHN + animation sortie terrain avec les enfants			
Saisie lors des promenades privées, déambulations dans le village par les habitants, agents, ... via l'application iNaturalist – suite à articles dans le journal municipal, site web de la commune, .... action plus individuelle			
Suivi volontaire de jardins privés avec la mise en place d'un label interne au village « Jardin d'Assas Bio et Beau (JABB) » Adhésion volontaire par les habitants avec suivi pluri annuel sur la variété flore sauvage présente (+ éventuellement faune) -remise d'un passeport « biodiversité » action plus individuelle de la part des habitants mais modalités définies par le COTECH		A partir de 2025	
<i>Action n°5 pour les enfants avec l'école</i>	<i>Résultats n°5 : sensibilisation des plus jeunes et améliorations de la biodiversité, pénétration de l'eau, de l'environnement des arbres existants, en cœur de village</i>		
Suivi de la mare pédagogique et de son environnement proche		04/2025 Reconduction 2026 /2027	05/2025 Reconduction 2026 /2027
Suivi au sein des cours d'école, des nichoirs, maisons à insectes		06/2024 04/2025 Reconduction 2026 /2027	06/2024 06/2025 Reconduction 2026 /2027
Cycle pédagogique d'animations sur d'autres thématiques -échanges avec le corps enseignants Elaboration du premier cycle en juin 2024 pour mise en œuvre pendant année 2024-2025		Dates à définir	Dates à définir

<p>Réflexion à la désimperméabilisation des cours des écoles et fonction de l'avancée -suivi de la faune/flore présente avant et après la désimperméabilisation Projet collaboratif avec les différents acteurs concernés</p>	<p><i>+ impact décision politique pour identifier alors une autre source aussi de financement pour sa mise en oeuvre</i></p>	<p>06/2024</p>	<p>06/2027</p>
---	--	----------------	----------------

<p><i>Action n°6 : zone incendiée en aout 2023</i></p> <p>Inventaire expert + sciences participatives sur ce secteur sensible naturel en continuité de la zone urbaine avec étude comparative du bois non touché par l'incendie de 2023 et la recolonisation d'un autre massif incendié en 2010</p>	<p><i>Résultats n°6 : définir le devenir (mode et modalités de gestion) par les élus (= impact décision politique)</i></p> <p>+ production d'un guide « retour d'expérience sur impact de l'incendie sur la faune et la flore + décision(s) politique(s) possibles » + complétude des connaissances des espèces et habitat</p>	06/2024	06/2027
<p><i>Action n°7 : ceinture verte et espaces verts urbains</i></p> <p>sciences participatives pour confirmer l'enjeu d'un maintien en zone naturelle entourant le centre urbain historique</p>	<p><i>Résultats n°7 : éléments pour le futur PLU ou décision pour d'éventuel futur projet d'aménagement et l'installation de panneau de sensibilisation + complétude des connaissances des espèces et habitat</i></p>	03/2026  (ou report en 2027)	07/2026  (ou report en 2027)
<p><i>Action n°8 : busard cendré/pie grièche – agriculture et ouverture des milieux</i></p> <p>Constituée de 5 « sous-actions » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action de sensibilisation du monde agricole (agriculteurs, propriétaires louant leurs terres agricoles, éleveurs) et chasseurs (dans leur action d'ouverture des milieux) afin d'adapter les pratiques actuelles pour ne pas nuire à ces deux espèces</li> <li>- Mobiliser des habitants pour participer à la grande enquête du PNA en 2025 et trouver des ressources pour aider les années suivantes au suivi de ces 2 espèces</li> <li>- Suivi busard cendré (2026) avec l'association La salsepareille</li> <li>- Animation pour le grand public (exposition, conférence pour mieux les connaître) en associant la population des deux villages voisins (Guzargues et Saint Vincent de Barbeyrargues)</li> <li>- écobuage : Expérimentation, vérification de la reproductibilité et ses modalités de mise en œuvre sans risque et mesurée</li> </ul> <p>action menée avec agriculteurs, chasseurs – élus -naturalistes-chambre d'agriculture – SDIS – Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup (dont référente Natura 2000) - habitants</p>	<p><i>Résultats n°8 : amélioration des connaissances sur l'espèce, son habitat, sensibiliser les acteurs de ces espaces et faire évoluer les pratiques agricoles ou d'ouverture des milieux</i></p> <p>+ rédaction d'une fiche « bonnes pratiques » à des fins aussi de reproductibilité</p>	07/2024	07/2027
<p><i>Action n°9 : plantations par les nouveaux arrivants, et parents de nouveaux nés</i></p> <p>Choix des espèces (parmi une liste adaptée à notre climat, peu gourmande en eau et variée: arbre,</p>	<p><i>Résultat n°9 : implication, intégration dans la vie du village + augmentation de la biodiversité</i></p>	07/2025 Renouvellement toutes les années suivantes	10/2025 Renouvellement toutes les années suivantes

<p>arbuste ou plantes aromatiques), lors de la journée d'accueil des nouveaux arrivants dans le village et parents de nouveaux nés pour une plantation à l'automne sur un espace public et/ou zone incendiée selon le résultat de l'étude</p> <p>Pourra aussi être l'occasion d'étudier à l'image de spipoll l'évolution de la présence d'insectes, etc année par année</p> <p>Une vingtaine de familles par année devrait être concernée sur la période de l'ABC</p>			
<p><i>Action n°10 : permis de planter dans le centre historique</i></p> <p>Il s'agit d'autoriser des habitants après dépôt d'un dossier(projet) à valider par la commune, de s'occuper de nouveaux végétaux à planter sur le domaine public.</p> <p>Action concernant les habitants, élus et agents (technique et administratif)</p>	<p><i>Résultats n°10 : apport d'ilots de fraîcheur, de lien entre habitants et augmentation de la biodiversité urbaine</i></p>	06/2024	06/2027
<p><i>Action n°11 : communication</i></p>	<p><i>Résultats n°11</i></p>	06/2024	10/2027
<p>Site web ; rubrique dédiée avec article</p>	<p><i>information</i></p>		
<p>Création d'un logo, qui pourrait être mis aux votes par les habitants</p>	<p><i>Appropriation de la démarche</i></p>		
<p>En lien avec action 8 : busard cendré /pie grièche</p>	<p><i>Fiche à destination des agriculteurs et propriétaires de terres agricoles + Panneau sur les caractéristiques particulières de ces oiseaux à destination de tous</i></p>		
<p>Expositions/concours de photos/ réunion publique / stand sur le marché épisodiquement / conférence grand public sur les espèces de garrigues et de milieux agricoles</p>	<p><i>Information, sensibilisation</i></p>		
<p>Partage expérience en commissions de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup</p>	<p><i>Information, sensibilisation auprès d'autres élus</i></p>		
<p>Séminaire de restitution de l'ABC</p>	<p><i>Information, sensibilisation, valorisation pour tous et mise à disposition de documents issus de l'ABC (initiatives reproductibles)</i></p>		
<p><i>Action n°12 : vérifier la présence des éléments actuellement identifiés à protéger et compléter</i></p> <p>une mission plus importante en début d'ABC</p> <p>et un renouvellement la dernière année, pour obtenir une vision la plus juste comme source pour le futur PLU</p> <p>L'action sera réalisée par les étudiants stagiaires, élus, agents, habitants.</p>	<p><i>Résultat n°12 : MAJ TVB du PLU et des éléments protégés via le dispositif d'EBC ou les articles du code de l'urbanisme</i></p>	10/2024 04/2027	09/2025 07/2027
<p><i>Action n°13 : impliquer les communes limitrophes</i></p> <p>Invitation à participer aux réunions</p>	<p><i>Résultat n°13 : augmentation connaissances, partage d'expérience, essaimage</i></p>	06/2024	10/2027

<p>du Comité technique, aux groupes de travail Thématique, aux animations</p> <p>étendre l'implication et connaissance aux communes voisines : la biodiversité ne suit pas les limites communales, alors autant associer nos voisins proches de notre territoire....</p>	<p><i>démarche ABC</i></p>		
<p><i>Action n°14 : formation pour l'ensemble des agents techniques (et élus) reconnaissance des espèces</i></p> <p>Pour action directe sur le terrain + devenir notamment pour les agents des référents « naturalistes » - potentielle ressource à mobiliser pour répondre aux demandes des habitants</p>	<p><i>Résultat n°14 : adaptation de l'entretien des espaces verts + valorisation des équipes</i></p>	02/2025	04/2025
<p><i>Action n°15 : Comité local de biodiversité</i></p> <p>Via le travail du comité technique de l'ABC, des inventaires participatifs (action n°4) notamment, un groupe d'habitants plus motivés va certainement se constituer et pourra devenir le noyau de cette future instance de réflexion pour la commune concernant les futurs projets de développement, le suivi après ABC de certaines espèces, une cellule de « vigilance » sur de mauvaises pratiques sur notre territoire</p>	<p><i>Résultat n°15 : constitution d'un groupe d'habitants</i></p>	A partir 2026	Volontairement pas de fin indiquée pour une poursuite après ABC
<p><i>Action n°16 : Prescriptions pour l'élaboration de la révision générale du PLU</i></p> <p>Deux temps sont identifiés : début 2026 pour définir à partir des résultats obtenus une première version d'éléments qui pourront nourrir les orientations du futur PLU et apporter les premières ressources à la nouvelle équipe municipale (élections municipales fin de printemps – été 2026)</p> <p>Le service Planification de la DDTM sera aussi consulté afin de vérifier par quelles procédures certaines orientations pourraient avant cette échéance être mise en œuvre via le PLU en vigueur.</p> <p>En fin d'ABC (automne 2027), le complément des résultats obtenus par les autres actions alimentera la réflexion pour définir cette fois-ci des prescriptions pour la révision générale du PLU</p>	<p><i>Résultat n°16 : Prescriptions pour l'élaboration de la révision générale du PLU</i></p> <p><i>Impact décisions politiques des élus</i></p>	Février 2026	Octobre 2027



### 3. Perspectives de l'action

#### 3.1. Perspectives générales

A l'issue du programme d'ABC d'Assas

- La mobilisation du plus grand nombre (population dont les enfants, agents communaux, élus, propriétaires non-résidents mais louant leurs terres aux agriculteurs, chasseurs, agriculteurs) à la préservation et développement de la biodiversité sur le territoire d'Assas :
  - apportera pour le futur une connaissance partagée, pour une biodiversité intégrée (c'est à dire comprise),
  - génèrera une dimension intégrative de la biodiversité
    - devenant une composante des futurs aménagements (les évolutions du PLU appuieront cet aspect)
    - par l'adaptation des pratiques de gestion des espaces (services techniques + particulier) ou des parcelles ou leurs interfaces (agriculteurs)
    - selon une dimension aussi sociale : implication de la population pour une amélioration des liens entre habitants et pour un sentiment plus fort d'appartenance au territoire communal
- La création d'instance citoyenne prenant part au devenir du village (via le comité local de la biodiversité à poursuivre après la durée de l'ABC)
- L'ABC sera un accélérateur pour d'autres initiatives : permis de planter pour le centre ancien plus « minéral » et désimperméabilisation des cours des écoles maternelle et primaire. Pour ce dernier point, nous avons échangé avec d'autres élus et agents d'autres collectivités aux rencontres RBT, suivi des webinaires, participé à l'inauguration de cour d'école désimperméabilisée et pris contact avec les bureaux d'étude, les directrices des écoles ont été aussi sondées pour vérifier leur intérêt effectivement manifeste à ce sujet. L'ABC permettra de faire mûrir le projet pour une mise en œuvre à l'issue du programme d'ABC, en recherchant également des sources de financement
- L'essaimage de l'ABC auprès d'autres collectivités : comme précisé dans le cadrage de notre projet et le chapitre des actions, (une première strate proche Guzargues et Saint Vincent de Barbeyrargues, mais également toute autre collectivité de la communauté de communes siégeant aux commissions intercommunales « environnement » et « Urgence transition écologique ». La démarche complète d'ABC pourra être suivie ou une des collectivités pourra bénéficier de retours d'expérience simplement d'une ou plusieurs des actions de notre ABC (ex retour sur l'expérimentation de l'écobuage sur zone à enjeux)
- La formation de bénévoles pour la pie-grièche ainsi que l'émulation générée par les inventaires participatifs pourront aussi se poursuivre après l'ABC d'Assas et parfaire la connaissance ou étudier l'évolution des présences
- Les agents auront également tout intérêt à poursuivre les nouvelles habitudes prises pendant



l'ABC pour la gestion des espaces verts publics.

- Pour les élus, la cartographie des habitats naturels, ainsi que celle des enjeux de biodiversité, permettront de prendre des décisions pour :
    - l'évolution du PLU (*point détaillé dans le prochain chapitre*)
    - la réflexion sur la nécessité d'acquisition foncière pour garantir la préservation de zone à enjeux ou voir comment mettre en place via des Obligations Réelles Environnementales ou un autre procédé d'actions avec les propriétaires de sites à enjeux.
- L'expérimentation de l'écobuage maîtrisé ou autres actions d'ouverture du milieu en respect des espèces présentes pourront être reproduites éventuellement ailleurs sur le village en fonction aussi de ces cartographies et du jeu d'acteurs à remobiliser avant.
- La méthodologie pour la mise à jour de la TVB, des éléments remarquables à protéger, pourra être remobilisée également pour le suivi des indicateurs du futur PLU (description intégrée dans le rapport de présentation et mise en œuvre ensuite tri-annuellement).
- Enfin, le conseil municipal pourra aussi choisir de candidater au dernier niveau de la charte régionale « Engagé pour le végétal ».

### **3.2. Perspectives en matière d'intégration des résultats de l'ABC dans les documents d'urbanisme (mesure<sup>29</sup> de la stratégie nationale biodiversité<sup>1</sup>). Le cas échéant, décrire la nature des documents et leur calendrier d'élaboration/évolution.**

Le PLU en vigueur a été approuvé en 2017, adossé à un projet de territoire jusqu'à 2030. Il a subi depuis des évolutions :

- 10/07/2020 Modification simplifiée n°1
- 06/12/2021 Modification simplifiée n°2
- 26/06/2023 Révision allégée n°1

Le futur PLU devra donc être effectif pour 2030. Compte tenu du temps d'élaboration d'une révision générale celle-ci devra être prescrite pour être votée en Conseil municipal en 2027.

L'ABC d'Assas démarré en 2024 alimentera ainsi dès 2027-2028 la phase diagnostic de la révision générale, nourrira la discussion pour le PADD, constituera la base d'une future OAP thématique. La rédaction de chartes en fin d'ABC pourra aussi être adossée au règlement écrit et la mise à jour de la TVB et des éléments à protéger seront inclus dans le règlement graphique.

Les résultats de l'ABC vont aussi apporter les éléments pour le suivi tri-annuel du PLU en vigueur pour les indicateurs environnementaux d'une part (échéance 2026-2027), et certains résultats pourront aussi directement pendant l'élaboration de l'ABC, aussi être intégrés dans le PLU en vigueur, comme cela a été fait dans les évolutions 2020, 2021 et 2023 au sujet du recensement des éléments du paysage à protéger. En fonction des résultats obtenus, il pourra être nécessaire de prendre conseil auprès du service planification de la DDTM pour vérifier avec eux quelle procédure est plus adaptée si au-delà de nouveaux éléments répertoriés, d'autres évolutions peuvent être intégrées sans attendre le nouveau PLU de 2030 (exemples intégration nouveaux documents comme les chartes chantier propre / plantations etc).

En fin d'ABC, il pourra aussi être pertinent de réfléchir avec les services de l'Etat à l'harmonisation de la protection des masses végétales (comme il est déjà le cas dans le PLU en vigueur), la favorisation d'îlots de fraîcheur au regard du changement climatique et les contraintes du débroussaillage dans notre région.

## **4. Gouvernance**

Pour la mise en œuvre de l'Atlas de Biodiversité Communale d'Assas, divers organes seront mis en

---

<sup>1</sup> La mesure 29 de la Stratégie nationale pour la biodiversité à l'horizon 2030 prévoit de « déployer la planification territoriale et renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mobilisation ». Dans ce cadre, une action est prévue visant à « accompagner les collectivités pour mieux connaître la biodiversité sur leur territoire à travers les Atlas de la biodiversité communale », justifiant l'intérêt de préciser l'articulation entre ce dispositif et les démarches d'élaboration ou d'évolution des documents d'urbanisme.

place :

- un comité de pilotage (COFIL) avec pour membres porteur de projet et financeurs essentiellement, : le maire de la commune d'Assas (Benoît Amphoux), l'adjoint déléguée à la biodiversité, environnement et agriculture d'Assas (Marie Demarchi), l'assistant à la maîtrise d'ouvrage Ecologistes de l'Euzière (Nicolas Juillet), étudiant stagiaire à recruter par la commune, représentant régional de l'OFB (Delphine Jung) ou du service départemental 34 de l'OFB, chargé de mission de l'ARB Occitanie, Chargée de mission Environnement et Agriculture et animatrice Natura 2000 de la CCGPSL (Emma Lapique)
- un comité technique (COTECH) avec pour membres permanents : adjoint déléguée à la biodiversité, environnement et agriculture d'Assas (Marie Demarchi), conseillers municipaux (Serge Cournet, Amandine Randado), l'assistant à la maîtrise d'ouvrage Ecologistes de l'Euzière (Nicolas Juillet), étudiant stagiaire à recruter par la commune, la chargée de mission Biodiversité et Agriculture et animatrice Natura 2000 de la CCGPSL (Emma Lapique), agents communaux (technique référent également pour la charte « Engagé pour le végétal » (Olivier Cenni) et administratif habitante aussi sur le village et chargée notamment des dossiers « Environnement » (Hélène Roger)), 3-4 habitants d'Assas déjà pré-identifiés à confirmer, l'habitante qui suit la mare pédagogique a déjà répondu favorablement pour intégrer le comité technique.
- En complément, selon les sujets abordés, des groupes de travail Thématique, composé de quelques membres du COTECH plus la présidente du SIVU des écoles (Pascale Pommier), d'autres élus d'Assas (Travaux, Urbanisme, conseillers sans délégation mais intéressés par la thématique), le maire de la commune voisine de Saint Vincent de Barbeyrargues, la chargée de mission Agriculture et biodiversité de la CCGPSL (Aurélie Bouys), représentants de la LPO Hérault et Pic Saint Loup, de la Salsepareille, membres du CCFF, présidents des deux associations de chasse sur le village, présidents des jardins partagés ou des randonneurs, représentant de l'ONF, ...
- A partir de 2026, un comité local pour la biodiversité dont les membres sont essentiellement des habitants. Les modalités de constitution seront définies auparavant par les comités technique et de pilotage
- Un groupe de référents « naturalistes » professionnels ou amateurs au sein de la commune sera identifié dont les agents municipaux y prendront part après formation -ils deviendront des ressources pour l'ensemble des habitants (moyen aussi de valoriser leur travail)

Les comités (pilotage et technique) se réuniront au minimum une fois par an, le premier aura lieu en octobre 2024 pour le lancement officiel après la réponse de l'OFB à la présente soumission. Des groupes de travail Thématique démarreront leurs activités en amont (juin 2024 pour celui de l'Ecole, été 2024 pour celui sur le busard cendré). Les autres groupe de travail (logo, PLU, mobilisations citoyennes,...) seront constitués après le démarrage officiel et leur calendrier sera défini par le COTECH.

Lors du 1<sup>er</sup> comité technique 2024, les membres prendront connaissance des directions établies dans le présent document. Ils valideront les actions et acteurs concernés, et/ou à mobiliser pour l'année 2025. Début été 2025 avec les 1ers résultats de l'inventaire habitats naturels, ils auront à prioriser les actions à mener et préciser les inventaires espèces faune/flore

Automne 2025 Présentation du bilan de l'année écoulée, du résultat final de l'inventaire des habitats naturels et ceux concernant la 1<sup>ère</sup> campagne des inventaires expert faune/flore - ils auront à prioriser les actions à mener pour l'année suivante et définir les acteurs à mobiliser

En 2025, au moins deux COTECH auront donc lieu.

Printemps 2026 le groupe de travail Thématique « PLU » définira les 1<sup>ères</sup> orientations pour le futur PLU. Le Comité Local de la biodiversité pourra aussi contribuer à cette tâche.

Automne 2026 Présentation du bilan de l'année écoulée – discussion sur la fiche des bonnes pratiques définie par le groupe de travail « busard cendré/ pie grièche – agriculture/ouverture des milieux (avec pour nom réduit « BC/PG et agriculture »

En 2027 le CLB officiera notamment sur les chartes, les prescriptions pour le futur PLU, avec le groupe de travail Thématique « PLU ».

Octobre 2027 dernier COFIL Il validera toutes les productions finales – il sera suivi par le séminaire de restitution ouvert à tous.

D'autres réunions viendront jalonnées aussi le calendrier, comme par exemple en juin réunion du groupe de travail Thématique « Ecole » avec les directrices des écoles maternelle et primaire, la présidente du SIVU des écoles et vice-présidente du SIVU (adjointe commune voisine de Guzargues), un chargé de

mission des Ecologistes de l'Euzière spécialisé pour les animations avec les enfants et l'adjoint délégué à la biodiversité de la commune d'Assas, afin de préparer les projets pédagogiques pour l'année suivante (la première réunion du groupe de travail « Ecole » dès juin 2024). A partir de 2025, l'étudiant stagiaire prendra part également à la réunion.

Pour d'autres sujets, comme la désimperméabilisation des cours des écoles, enfants, représentants des parents d'élèves, bureau d'études spécialisé seront mobilisés pour discuter du projet en complément des personnes citées ci-dessus.

Chaque groupe de travail Thématique aura son propre planning de réunions et fournira lors des COTECH, le bilan d'activité.

La commune créera une rubrique spécifique sur le site web de la commune pour relayer l'avancée des connaissances, informer sur l'organisation des animations et diffuser les comptes-rendus des réunions des comités. Le site web, comme les autres outils d'information de la commune (facebook, infoflash, newsletter, journal municipal) annonceront les appels à candidature pour participer aux groupes de travail issus des décisions des comités et aux animations.

En complément de ces réunions de travail, cellules de réflexions mises en œuvre, une réunion publique ouverte à tous (habitants d'Assas, Saint Vincent de Barbeyrargues, Guzargues) en début de projet sera organisée après le premier COPIL et COTECH pour présenter la démarche, expliquer comment les habitants pourront s'investir, les grandes orientations validées par le COTECH, où ils pourront retrouver toutes les informations associées. Cela leur permettra aussi de réfléchir et répondre positivement aux futurs appels à participation.

En fin de programme, pour le même public plus les membres du COPIL plus via une communication plus large que les trois communes toutes autres personnes, élus intéressés par la démarche, un séminaire de restitution sera organisée pour présenter à nouveau la démarche, le bilan des actions (dont résultats des inventaires, cartographies finales, ce qui a bien réussi ou moins bien parmi les mobilisations citoyennes...) et les suites de l'ABC.

## **5. Répartition des rôles entre les différents partenaires du projet : Coordination, Inventaires, Mobilisation, Rédaction du plan d'actions, etc.**

Le porteur de projet, la coordination globale et la communication est assurée par la commune d'Assas. L'accompagnement de la commune dans la démarche et la plupart des inventaires naturalistes seront réalisés par l'association naturaliste Les Ecologistes de l'Euzière.

D'autres inventaires naturalistes plus spécifiques comme celui du Busard cendré sera confié à la Salsepareille et la pie grièche à la LPO.

Les animations seront décidées par les comités et gérées différemment selon s'il s'agit d'animations grand public ou dédiées aux enfants, et selon l'objectif de l'animation (sensibilisation ou inventaires participatifs), et selon l'année de mise en œuvre :

par exemple une animation l'année 1 sera gérée prioritairement par l'association naturaliste mais pour les années suivantes, la gestion pourra être de plus en plus déléguée soit à des agents, professeurs des écoles, habitants ou élus.

L'étudiant stagiaire recruté par la commune prendra part aussi à la gestion des animations ainsi qu'à la communication auprès de la population. Il participera également à la mise à jour des éléments protégés par le PLU actuel.

Chaque année un bilan des actions menées dans l'année écoulée sera édité et présenté aux comités, au conseil municipal et publié sur le site web de la commune.

A mi-parcours, un bilan des inventaires naturalistes sera effectué et selon l'avancée il pourra inclure des cartographies de synthèse. Le bilan précisera si de nouvelles espèces non encore inventoriées sur notre territoire ont été découvertes. Ce bilan sera rédigé en majeure partie par les Ecologistes de l'Euzière.

Le rapport final, incluant toutes les cartographies (habitats naturels, répartition des espèces faune et flore, l'évolution éventuellement constatée, la part liée aux inventaires participatifs, mise à jour de la TVB, mise à jour des éléments à protéger immédiatement dans le PLU en vigueur...) sera rédigé en majeure partie par les Ecologistes de l'Euzière et soumis à validation par la commune.

La rédaction du plan d'actions sera réalisée par la commune avec l'appui des Ecologistes de l'Euzière, alors que la définition sera débattue dans les comités. Le plan d'actions post-ABC sera voté en conseil

municipal. Il contiendra notamment les éléments de prescription pour la révision générale du PLU.

## 6. Résumé publiable du projet

Assas est un village au sein de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup labellisée **Territoire Engagé pour la Nature**, dans le département de l'Hérault. Assas est composé par 55% d'espaces naturels, 36% d'espaces agricoles, 9% d'espaces urbains sur 1911 ha pour environ 1500 habitants. Assas est couvert par une **ZNIEFF de type 2** « Plaines et garrigues du nord montpelliérais », un site **Natura 2000** (ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais) au Nord et à l'Ouest de la commune et est également concerné par les **Plans Nationaux d'Actions** (PNA) en faveur de certaines espèces (mammifères, oiseaux, reptiles, insectes).

Assas est riche d'un patrimoine végétal et d'une faune sauvage – sans doute pas assez connue. Elus et agents ont déjà mis en œuvre, via le PLU ou l'adaptation de leur pratique d'entretien des espaces communaux, des mesures de protection de la biodiversité, mais il existe toujours une marge de progression, que la commune a à cœur de mettre en œuvre. Le jury « d'engagé pour le Végétal » (charte régionale) a d'ailleurs souligné ces deux aspects, en validant le niveau 2 auquel la commune a candidaté en 2023 et en l'incitant à poursuivre ses actions et a démarré un ABC. Pour mémoire, la commune est labellisée depuis 2015 « Terre saine – 3 grenouilles ».

Assas a la chance aussi de bénéficier également de fervent défenseurs de la nature au sein de ses habitants. Leur motivation à s'impliquer à nos côtés dans la démarche, tout comme les directrices des écoles nous conforte à nous lancer dans ce beau projet. Nous serons aussi épaulés dans la démarche par l'association les Ecologistes de l'Euzière, experts aussi bien sur la faune et la flore, et nous avons déjà pu apprécier leur implication dans la préparation du dossier. Des étudiants stagiaires du Master Ingénierie écologique et gestion de la biodiversité de l'université de Montpellier seront aussi recrutés par la commune pour nous assister lors des campagnes d'inventaires participatifs, les actions de communication et prendront part aux réflexions des différentes instances de décision.

L'ABC est un moyen aussi de faire connaître ce patrimoine à l'ensemble de la population et permettre une meilleure adhésion aussi dans cette politique de protection et préservation. La biodiversité doit permettre aussi de nous rassembler : faciliter la cohésion, les liens entre les individus. L'ABC va nous permettre d'apprendre, d'expérimenter que cela soit via de nouvelles actions de mobilisations sociales, de coordination d'actions (écobuage, pastoralisme ou autre moyen d'ouverture des milieux sur zone à enjeux) ou sur le devenir des bois, en limite de zone urbaine se fermant par la déprise agricole. Le monde agricole (agriculteurs, chambre d'agriculture), les associations communales de chasse, le SDIS, la communauté de communes seront aussi des acteurs de cet ABC, avec pour objectif de créer des fiches de bonnes pratiques déployables sur d'autres sites.

Au-delà des inventaires naturalistes réalisés par les experts, de réunions techniques comme décrit précédemment avec les agriculteurs, une diversité d'animations et de modalités pour participer activement aussi aux réflexions pour orienter les actions à venir ou les décisions politiques seront mises en œuvre pour toucher le plus grand nombre. Cette démarche de participation citoyenne nous souhaitons aussi l'étendre à nos communes voisines qui n'ont pas non plus encore d'ABC sur leur territoire (Guzargues et Saint Vincent de Barbeyrargues). Un retour d'expérience sera aussi partagé avec les autres élus de la communauté de communes.

Enfin, le calendrier pour démarrer un ABC en 2024 est idéal au regard de l'échéance de renouvellement de notre PLU : apport d'éléments essentiels pour la prescription de la révision générale du PLU, qui aura lieu en tout début d'un nouveau mandat électoral municipal. Quelle que soit l'équipe élue, la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité par le plus grand nombre sera connue et par la même occasion engagera aussi la nouvelle équipe. Par ailleurs avec les politiques nationales comme la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette, il est encore moins question d'étendre la zone urbaine, mais il ne s'agit pas non plus de détruire le charme actuel de notre village. La meilleure connaissance de la flore et faune urbaine également pourra aussi enrichir les réflexions pour leur préservation. Tout comme en 2014, la révision générale du PLU s'était en partie basée sur l'étude urbaine réalisée quelques années plus tôt, les résultats de l'ABC seront aussi « prescripteurs » pour le nouveau PLU.

En conclusion, la commune d'Assas souhaite :

- Renforcer les liens et l'attachement de la population à son territoire : la biodiversité est un parfait vecteur
- Préparer les éléments pour la future révision générale du PLU + intégrer certains résultats de l'ABC déjà dans le PLU en vigueur
- Faire évoluer les pratiques de gestion des espaces agricoles et des espaces publics, par une

meilleure connaissance partagée des enjeux  
et ce, avec l'objectif général de préservation et renforcement de la biodiversité sur notre territoire.

## 7. Productions finales attendues en fin de projet

### 7.1 Productions finales obligatoires :

- Cartographie des enjeux de biodiversité**
- Plan d'actions post-ABC validé en conseil municipal ou communautaire**
- Attestation de versement des données au SINP**
- Bilan financier**
- Bilan technique** (*respectant la trame de rapport final OFB*)

*La transmission de ces productions finales est indispensable pour la clôture de la convention de subvention ou de la décision d'aide*

L'ensemble des productions finales listées ci-dessus, et la cartographie mise à jour des habitats naturels seront fournis à l'OFB avec les éléments nécessaires aussi pour mettre à jour l'espace de l'ABC d'ASSAS sur le portail national des ABC.

### 7.2 Productions finales complémentaires proposées par le bénéficiaire :

Les 4 productions suivantes pourront servir d'exemples pour d'autres collectivités - à des fins de reproduction pour d'autres sites :

- Fiche bonnes pratiques busard cendré / pie grièche – activités agricoles et ouverture du milieu
- Impact incendie sur la faune et la flore à 1, 2, 3 et 15 ans plus tard
- (A minima trame des) chartes
- Support du séminaire de restitution de l'ABC